



Le petit guide de montage de dossier MaPrimeRénov' pour la rénovation par geste

15 mai 2024 au 31 mai 2025

Vous êtes concerné
par ce petit guide si vous êtes :



Propriétaire occupant



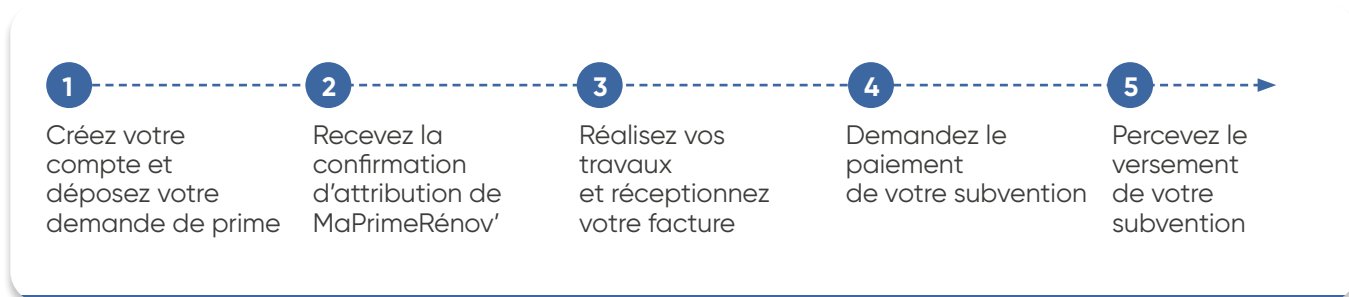
Propriétaire bailleur

Vous souhaitez faire une
demande de financement
MaPrimeRénov' en plus de
votre demande de prime
énergie CEE mais ne savez pas
comment vous y prendre ?

Voici un petit guide
de montage qui vous
accompagne pas à pas dans
votre demande de subvention.

Prêt à commencer ?

5 étapes pour obtenir une subvention MaPrimeRénov'



Munissez-vous des éléments suivants

Création de compte

- Adresse e-mail personnelle
- Dernier avis d'imposition (N ou N-1 en fonction de la période de l'année)
- Civilités et dates de naissance de tous les membres de votre foyer
- Justificatif de propriété, le cas échéant
- Attestation d'engagement, si propriétaire bailleur
- Attestation d'indivision, le cas échéant

Instruction de votre demande

- Siret de votre prestataire de travaux
- Devis de tous les travaux à réaliser
- Montant des autres aides perçues
- Attestation avant travaux (AAT)

Puis, rendez-vous sur le site

maprimerenov.gouv.fr



1 Étape 1A

Création d'un compte 1/3

Fiscalité

Pour commencer, renseignez vos :

- Nom de famille**
- Numéro fiscal**
- Date de naissance**
- Revenu fiscal de référence**

Identité

Renseignez votre civilité : **Monsieur** ou **Madame**.

Cliquez sur le nom, le prénom et l'adresse fiscale qui vous correspondent.

 Le nom, le prénom et l'adresse fiscale doivent être les mêmes sur toutes les pièces justificatives de votre dossier (devis, facture, RIB).

Sélectionnez votre **indicatif** puis ajoutez votre **numéro de téléphone**.

Revenu du foyer et personnes à charge

Ajoutez le numéro fiscal de votre co-déclarant (autre personne qui perçoit des revenus dans votre foyer) en cliquant sur

 **Ajouter un occupant avec un revenu.**

Renseignez les champs :

- Nom de famille**
- Numéro fiscal**
- Date de naissance**
- Revenu fiscal de référence**

 Le nombre d'enfants à votre charge est calculé automatiquement depuis le site des impôts. S'il ne correspond pas à votre situation, rendez-vous sur le site des impôts afin d'actualiser votre situation.

Type de logement à rénover


Sélectionnez votre type de logement.

Indiquez si votre adresse fiscale est la même que celle du logement à rénover en cochant **Oui** ou **Non**. Si tel n'est pas le cas, munissez-vous de votre justificatif de propriété.

Précisez le statut que vous détenez vis-à-vis du logement.

Cochez la case

Je certifie que je suis propriétaire du logement à rénover et que j'occupe ou loue celui-ci à titre de résidence principale.


 Si vous êtes propriétaire bailleur, indiquez le type de logement que vous louez à titre de résidence principale (maison ou appartement) puis renseignez son adresse. Fournissez votre attestation bailleur ainsi que le bail de votre bien.

1 Étape 1A

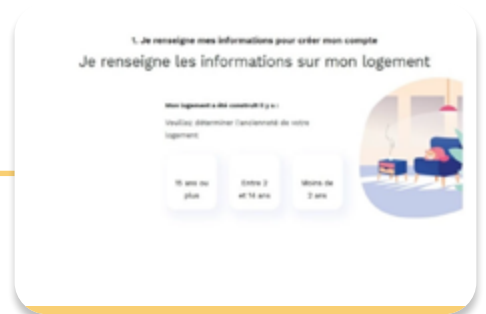
Création d'un compte 2/3

Ancienneté du logement

Indiquez l'ancienneté de votre logement.

 **Votre bien est localisé en Métropole ? Vous pouvez sélectionner Entre 2 et 14 ans, si et seulement si, vous remplacez votre chaudière au fioul par un système de chauffage éligible à MaPrimeRénov'. Sinon, vous devez sélectionner 15 ans ou plus.**

Votre logement se trouve en Outre-Mer ? Vous pouvez toucher une aide MaPrimeRénov' dès lors que votre logement détient plus de 2 ans d'ancienneté. Vous pouvez donc sélectionner Entre 2 et 14 ans ou 15 ans ou plus.




Système de chauffage du logement

Indiquez l'énergie principale de chauffage de votre maison ou appartement avant la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique.

Performance énergétique du logement

Choisissez **Sans étiquette énergétique**, même si vous avez un DPE à votre disposition. Les démarches n'en seront que plus simples : vous n'aurez pas à téléverser votre DPE et ne serez pas bloqué dans votre parcours.

 **Passer cette étape si vous remplacez de façon urgente votre système de chauffage (période hivernale du 1^{er} octobre au 20 avril) ou votre système d'eau chaude sanitaire pour cause de panne (toute l'année) par un autre système limitant les émissions de gaz à effet de serre. 2 conditions d'éligibilité : ne réaliser que le remplacement du système en panne + contacter France Rénov' pour obtenir le justificatif correspondant nécessaire.**



Éligibilité et choix du parcours

Une page de résultat s'affiche : elle vous indique si vous êtes éligible à MaPrimeRénov'.

La réponse est oui ? Alors vous n'avez plus qu'à sélectionner le type de rénovation que vous entreprenez :

- MaPrimeRénov' pour une rénovation par geste**
- MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur**



1 Étape 1A

Création d'un compte 3/3

Cliquez sur  **Créer mon compte.**

Création de compte

Renseignez les champs :

- Adresse e-mail
- Mot de passe
- Confirmation mot de passe
- Code de sécurité

Cliquez sur **Envoyer** pour recevoir le lien d'activation de votre compte par e-mail.

Consultez cet e-mail afin de cliquer sur le lien envoyé et d'activer votre compte.

Retournez sur la page d'accueil de l'Anah.



Création de compte

Votre adresse mail et votre mot de passe sont nécessaires pour gérer votre dossier. Ce mail est aussi utilisé que nous utilisons pour vous contacter.

Adresse mail

Confirmation de l'adresse mail

Mot de passe

- Entre 10 et 16 caractères
- Minimum 1 majuscule
- Minimum 1 minuscule
- Minimum 1 caractère spécial
- Caractères spéciaux autorisés : @#%&*~!@!@

Confirmation de mot de passe



J'active et me connecte sur mon compte MaPrimeRénov' sous 24h.

Vous avez 24h pour cliquer sur le lien d'activation reçu par e-mail et vous connecter à votre compte MaPrimeRénov' une fois fois. Ces deux actions sont nécessaires pour finaliser l'activation de votre compte. Ce lien est donc valide jusqu'au 07/05/2022.

[Retour à l'accueil](#)



Votre compte a bien été créé.

[Retour à l'accueil](#)

Connexion

Renseignez votre identifiant et votre mot de passe.

Cliquez sur **Se connecter**

Pour sécuriser votre compte personnel, une double authentification est nécessaire, en plus de cette démarche classique, vous recevrez un code d'identification par e-mail.

 **Vous avez désormais un compte Anah.**
Vos demandes de primes y seront consignées !



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANAH

MaPrimeRénov'

France Rénov' AIDANT

[Se connecter](#)

Création de compte

Votre adresse mail et votre mot de passe sont nécessaires pour gérer votre dossier. Ce mail est aussi utilisé que nous utilisons pour vous contacter.

Adresse mail

Confirmation de l'adresse mail

Mot de passe


- Entre 10 et 16 caractères
- Minimum 1 majuscule
- Minimum 1 minuscule
- Minimum 1 caractère spécial

1 Étape 1B

Dépôt de la demande de prime 1/3


Demande de prime

Rendez-vous sur votre compte, dans la rubrique **Mes dossiers** puis cliquez sur **+ Demander une nouvelle prime**.

 S'il s'agit de votre 1^{ère} demande, vous n'aurez pas besoin de vérifier votre éligibilité. S'il s'agit de votre 2^{ème} ou 3^{ème} demande, vous devrez refaire le parcours d'éligibilité.

Cas particuliers - Justificatifs requis

Selon votre situation personnelle, vous êtes amené à fournir des justificatifs optionnels. Il peut s'agir d'un :

- Justificatif de propriété ou compromis de vente**
Cliquez sur **+ J'ajoute une pièce justificative** et téléversez le document.
- Attestation d'engagement + Bail (propriétaire bailleur)** 
Cliquez sur **Téléchargez l'attestation d'engagement** et le bail. Remplissez-la, signez-la puis cliquez sur **+ J'ajoute mon attestation d'engagement** et téléversez-la.
- Attestation d'indivision**
Cliquez sur **Téléchargez l'attestation d'indivision**. Remplissez-la, signez-la puis cliquez sur **+ J'ajoute ma pièce justificative** et téléversez-la.
- Justificatif de prise de contact avec un conseiller France Rénov' (en cas de remplacement urgent d'un chauffage en panne)**
Cliquez sur **+ J'ajoute une pièce justificative** et téléversez le justificatif de prise de contact. Si vous n'avez pas encore le document, recherchez l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez vous.

Gestion administrative et financière

Indiquez si vous réalisez les démarches MaPrimeRénov' vous-même ou si vous le faites avec l'appui d'un mandataire.

 Vous pouvez choisir de faire appel à un mandataire pour réaliser les démarches administratives en ligne à votre place et/ou percevoir les fonds à votre place.



1 Étape 1B

Dépôt de la demande 2/3

Choix des travaux

Sélectionnez le type de travaux à réaliser, puis le sous-type.

 Dans le cadre d'une rénovation par geste, vous devez sélectionner un mode de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire à énergie renouvelable ou un geste d'isolation thermique (Métropole).

Les travaux grisés sont ceux qui ne sont pas éligibles dans votre cas pour différentes raisons : nature ou situation géographique de votre logement, etc.



Caractéristiques techniques des travaux

Les informations à renseigner varient selon le type de travaux, chacun ayant ses propres facteurs de performance énergétique.


 Si vous réalisez des travaux d'isolation, vous aurez à indiquer la résistance thermique de votre installation et la surface isolée.

Choix du prestataire

Pour chaque type de travaux, renseignez :

- le numéro Siret de votre artisan
- la date de votre devis

Ajoutez un autre type de travaux si besoin en renseignant les mêmes informations que précédemment.

 Vous avez la possibilité de déclarer une entreprise sous-traitante en cochant la mention **Déclarer un sous-traitant**. Sachez que cette entreprise doit être RGE pour que vous restiez éligible à une subvention MaPrimeRénov'.

Votre professionnel n'est pas identifié RGE quand vous renseignez son numéro de Siret ? Vérifiez dans l'[annuaire France Rénov'](#) qu'il l'est bien et téléversez son certificat RGE au format numérique.

 La certification RGE n'est pas exigée pour :

- les travaux d'isolation de moins de 100 m²
- la dépose d'une cuve à fioul
- le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- la protection solaire des murs et des fenêtres
- la mise en place de sur-toitures ventilées et la protection de toitures
- la pose de bardages ventilés

1 Étape 1B Dépôt de la demande 3/3

Dépôt des pièces justificatives

Téléversez votre devis.

Si vous installez un chauffe-eau solaire individuel, un système solaire combiné, téléversez aussi :

- ✓ la fiche système Label Pack A+
- ✓ l'étiquette ballon Label Pack A+

Cas particulier – Audit énergétique



Sélectionnez **Audit énergétique** puis renseignez sur l'écran suivant :

- ✓ le numéro de Siret de votre auditeur
- ✓ la date de la synthèse de votre audit

Votre auditeur énergétique doit être RGE sauf s'il a le statut d'architecte. Si vous ne le retrouvez pas dans la base de données de l'Anah, téléversez directement son certificat RGE.

Montant des travaux

Indiquez le montant TTC de vos travaux de rénovation énergétique.

Aides financières perçues

Précisez si vous avez reçu ou comptez bénéficier d'autres aides financières, telles que la prime énergie CEE.

Ajoutez les pièces justificatives respectives.

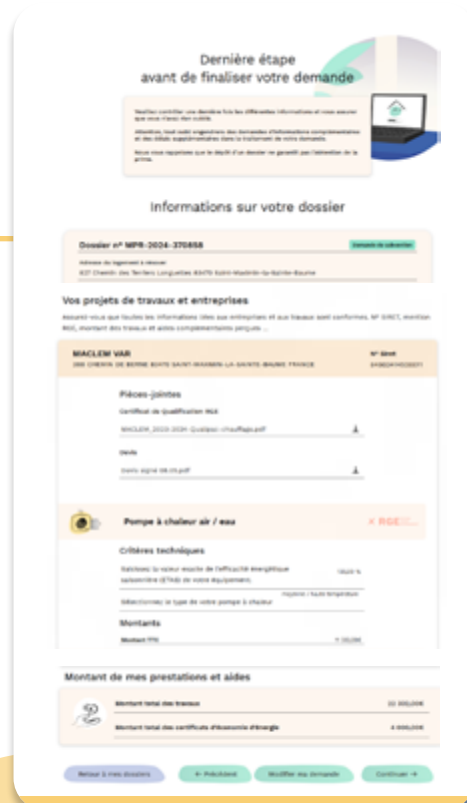
Synthèse du dossier

Vérifiez la cohérence des informations renseignées dans la synthèse de votre dossier.

Si tout est bon, c'est que vous avez bien travaillé !
Vous pouvez passer à la suite...

Bon à savoir

Vous réalisez vos démarches vous-même, sans passer par un mandataire ?
Vous avez la possibilité d'obtenir une avance de fonds en formulant une demande en ligne, à la suite de votre demande initiale de subvention.



2 Étape 2

Confirmation d'attribution de la prime et de son montant prévisionnel

Estimation du montant de prime

Vous obtenez le montant estimé de votre subvention et celui de votre reste à charge, calculé en déduisant le montant TTC de vos travaux et de toutes vos aides financières.

Précisez votre mode de financement si nécessaire.

Acceptez les engagements associés à MaPrimeRénov' et certifiez l'exactitude des informations renseignées en cochant la case dédiée.




Validation de la demande de prime

Le dépôt d'un dossier ne garantit pas l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' puisqu'il nécessite d'être examiné par les instructeurs de l'Anah.

Il est donc préférable que vous attendiez l'e-mail de confirmation d'attribution de la prime et de son montant prévisionnel avant de commencer vos travaux.



 **Vous avez reçu l'e-mail de validation de votre demande ?
Vous pouvez lancer vos travaux !**

En cas de liste de travaux incorrecte, votre dossier sera annulé car non éligible. Le cas échéant le mandataire renseigné dans votre dossier sera convoqué.



3 Étape 3 Réalisation des travaux



Mais au fait... quels sont les travaux éligibles à MaPrimeRénov' pour la rénovation par geste ?

Travaux éligibles	Métropole	Outre-mer
CHAUFFAGE & ECS		
Chaudière à granulés	☑	☑
Chaudière à bûches	☑	☑
Chauffage solaire combiné	☑	☑
Pompe à chaleur air/eau	☑	☑
Pompe à chaleur géothermique/solarothermique	☑	☑
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	☑	☑
Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	☑	☑
Chauffe-eau thermodynamique (CET)	☑	☑
Partie thermique d'un panneau hybride	☑	☑
Poêle à granulés	☑	☑
Poêle à bûches	☑	☑
Foyer fermé, insert	☑	☑
ISOLATION		
Isolation des murs par l'extérieur	☑	☑
Isolation des murs par l'intérieur	☑	☑
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	☑	☑
Isolation des toitures terrasses	☑	☑
Remplacement des fenêtres ou porte-fenêtres	☑	☑
CONFORT D'ÉTÉ		
Sur-toiture et bardages ventilés		☑
Protection solaire des murs, fenêtres et toitures		☑
AUTRES		
Dépose de cuve à fioul	☑	☑
Ventilation mécanique double flux	Uniquement en cumul avec un geste d'isolation thermique	☑
Audit énergétique	Uniquement en cumul à un autre type de travaux éligible	

4 Étape 4 Demande de paiement 1/2

Vérification de l'acceptation de la demande de prime

Rendez-vous sur votre compte, dans la rubrique **Mes dossiers** et vérifiez que votre demande de prime soit acceptée.

Mes dossiers



Initiation de la demande de paiement

Votre demande de prime est acceptée ?

Cliquez sur **Voir mon dossier** puis sur **Je veux demander un paiement** pour lancer le dépôt de votre demande de paiement.



Gestion administrative et financière

Précisez si vous réalisez les démarches MaPrimeRénov' vous-même ou si vous le faites avec l'appui d'un mandataire.



Dépôt de la demande de paiement

Déposez votre demande de paiement en cliquant sur **Déposer ma demande**



Informations sur l'artisan

Pour chaque type de travaux entrepris, renseignez :

- la date d'achèvement des travaux
- la date de la facture

 Le numéro de Siret de votre artisan est automatiquement pré-rempli à partir des informations fournies à l'étape précédente. Vous avez toutefois la possibilité de le modifier ici.

Dépôt de la facture et des pièces justificatives

Téléversez la ou les facture(s) en cliquant sur **+**
Si vous avez installé un chauffe-eau solaire individuel, un système solaire combiné ou un panneau solaire hybride, téléversez aussi :

- la fiche système label Pack+
- l'étiquette ballon label Pack A+

Vous êtes propriétaire bailleur ?
Indiquez si votre logement est loué en cochant la case **Oui** ou **Non**.
Si votre réponse est oui, téléversez votre bail en cliquant sur **+**



4 Étape 4 Demande de paiement 2/2

Montant des travaux

Pour chaque type de travaux effectué, renseignez le montant TTC en euros.

Aides financières perçues

Indiquez si vous percevez une prime énergie CEE en cliquant sur **Oui** ou **Non**.

- Si vous avez répondu **Oui**, sélectionnez les travaux concernés et les montants de primes correspondants.

Téléversez le cadre de contribution CEE.

Indiquez aussi si vous percevez d'autres aides financières en cliquant sur **Oui** ou **Non**.

- Si vous avez répondu **Oui**, sélectionnez les aides financières en question et indiquez les montants perçus.

Contrôle des informations fournies

Vérifiez les éléments renseignés précédemment.

Précision du financement

Visualisez le montant final de votre subvention MaPrimeRénov' et celui de votre reste à charge.

Ajoutez éventuellement d'autres informations sur votre projet de rénovation énergétique.

Pour finir, prenez connaissance des engagements associés à MaPrimeRénov' et engagez-vous à les respecter en cochant la case dédiée.

Ajout du RIB

Téléversez votre relevé d'identité bancaire en prenant connaissance de ce qu'est un RIB lisible et conforme.

Pour le transmettre, cliquez sur **Soumettre**.

Cas particulier – Changement de situation

Si besoin, vous pouvez déclarer que :

- vous possédez un RIB international
- le titulaire du compte MaPrimeRénov' est décédé
- vous avez récemment changé de nom de famille

Si vous n'êtes pas concerné par l'une de ses situations, sélectionnez la case **Aucun de ces cas de figure ne me concerne**.

5

Étape 5

Versement de la subvention



Bon à savoir : les points de conformité d'un devis et d'une facture

DEVIS

Vérifiez que votre devis mentionne :

- ✓ le nom et le prénom du demandeur de la subvention
- ✓ les coordonnées de l'entreprise ayant réalisé le devis
- ✓ les travaux avec le détail des critères techniques obligatoires
- ✓ le nom de l'entreprise qui réalise les travaux
- ✓ le numéro de SIRET de l'entreprise



À noter que le certificat RGE de l'entreprise qui réalise vos travaux (l'entreprise ou son sous-traitant) doit correspondre aux travaux effectués et être valide lors de votre demande de prime et pendant le chantier.

- ✓ le prix de l'équipement et de la pose pour chaque poste de travaux
- ✓ les montants HT et TTC pour chaque type de travaux
- ✓ le montant final avec déduction éventuelle des aides financières autres que MaPrimeRénov' et des remises appliquées par votre prestataire.

FACTURE

Vérifiez que votre facture mentionne :

- ✓ le nom et le prénom du demandeur de la subvention
- ✓ les coordonnées de l'entreprise ayant réalisé le devis
- ✓ les travaux avec le détail des critères techniques obligatoires
- ✓ la référence du devis que vous avez fourni à l'Anah
- ✓ le montant total de vos travaux



Si vous avez reçu plusieurs factures, le coût total de vos travaux doit apparaître sur chacune d'entre elles. Si vous avez déjà versé un acompte, un bilan des paiements effectués et de ce qu'il vous reste à payer doit apparaître sur la facture pour correspondre au montant total de la facture.

- ✓ le détail des coûts par type de travaux
- ✓ les aides autres que MaPrimeRénov' effectivement perçues.

Foire aux questions on vous répond !

Qui peut demander une subvention MaPrimeRénov' ?

Les **propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs** d'un logement occupé à titre de résidence principale, en France métropolitaine ou en Outre-Mer, dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources fixés par l'État.

Quels sont les critères d'éligibilité de MaPrimeRénov' ?

Ces critères sont multiples. L'éligibilité à cette subvention dépend des **revenus** du propriétaire du logement qui fait l'objet de la demande, de l'**ancienneté** et de la **situation géographique** du logement ainsi que des **travaux de rénovation énergétique envisagés**.

Le DPE est-il obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Non, il ne l'est plus depuis le 1er mai 2024. Le DPE est désormais facultatif, tout comme l'audit énergétique.

Peut-on cumuler MaPrimeRénov' à d'autres aides financières ?

Oui, MaPrimeRénov' pour la rénovation par geste est cumulable avec la **prime énergie CEE (Certificats d'économies d'énergie)**, la TVA à 5,5 %, l'éco-prêt à taux zéro et les aides des collectivités locales.

Notes



Qui est Sonergia ?

Spécialistes des certificats d'économies d'énergie, nos équipes accompagnent depuis 15 ans les professionnels et les particuliers dans le financement de leurs projets de rénovation. Notre mission : rendre les économies d'énergie accessibles à tous grâce à des solutions sur mesure.